

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 14167
Numéro SIREN : 518 869 292
Nom ou dénomination : 2G2L PARIS

Ce dépôt a été enregistré le 10/02/2020 sous le numéro de dépôt 16449

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 10-02-2020

N° DE DEPOT : 2020R016449

N° GESTION : 2017B14167

N° SIREN : 518869292

DENOMINATION : 2G2L PARIS

ADRESSE : 30 rue Domrémy 75013 PARIS

DATE D'ACTE : 07-06-2019

TYPE D'ACTE : Procès-verbal

NATURE D'ACTE : Reconstitution de l'actif net

2G2L PARIS
Société par actions simplifiée au capital de 1000 euros
Siège social : 30 rue de Domrémy 75013 PARIS
RCS PARIS 518 869 292

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

L'an 2019
Le 7 juin,

Monsieur Grégory LAMAUD, Président et Associé unique de la société 2G2L PARIS :

- A établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos 31 décembre 2018.
- A pris les décisions relatives ci-après.

PREMIERE DECISION

L'Associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes se soldant par un bénéfice de 70.835 euros.

L'Associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 70.835 euros en totalité au compte report à nouveau.

Conformément à la loi, l'Associé Unique prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.



TROISIEME DECISION

L'Associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION

L'Associé unique constate, au vu des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 qui viennent d'être approuvés, que les capitaux propres de la Société ont été reconstitués à hauteur d'un montant au moins égal à la moitié du capital social.

QUATRIEME DECISION

L'Associé unique prend acte que la rémunération fixe du Président s'est élevée à _____ euros bruts et _____ euros bruts de prime exceptionnelle au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

A compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2019, le Président sera rémunéré à hauteur de _____ euros nets mensuels, hors primes exceptionnelles qui pourraient être amenées à être versées.

CINQUIEME DECISION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Grégory LAMAUD

